

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 063665

Optique *1374A6* Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : *2505* Société : *Retretes*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AGOUITA EL mostafa

Date de naissance :

11 mars 1951

Adresse :

Hab. tuelle

Tél. :

06 68 96 22 76 Total des frais engagés :

348,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BEHAIE MOHAMED
INPE : 091017988

Date de consultation : *04-11-2022*

Nom et prénom du malade : *AGOUITA EL mostafa* Age : *71*

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Arthrose et ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Casablanca*

Le : *04/11/2022*

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04-11-2022	C	100		Dr. BENTAHAR Michâel Médecin Généraliste Lot. Al Farah Doha - Km. 19 App. 2 RDC Bd. Haj Ettabaâ Hay Oulja Casablanca - Tel: 0622 65 00 18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
STE PHARMACEUTIQUE CASABLANCA Lot. Haj Ettabaâ - Km. 19 App. 2 Casablanca - Tel: 0522 93 10 20	04/11/22	198,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

04 - 11 - 2022

Casablanca, le : الدار البيضاء. في:

Dr AGOUINI EL DOSTADA

41 - Zolam 39 3

120,70

1 P/H

2 M/H

3 P/H 20
2 M/H 20

21 - Bedelde 29 3

78,00

1 P/H 2 M/H 15

198,70

ARMERIA HAMZA
CLANCA
Hadj Fateh Rue 6 N° 3 Lot 10
Casablanca - Tel: 0522 93 10 28

Dr. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah, Bdha Imr. 19 App
RDC Ed. Hal Fateh Hay Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 65 00 18

LOT 21004
PER 09/23
PV 120DH70

78,00
L 17 2 12
PER 04/23



مقرنة الفرج-الضهر - العمارة 19 الشقة 02 الطابق السفلي، شارع الليمون الحاج فاعم امتداد الالفة - ليساسفه
Oula, Imm. 19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

